Département de l'AVEYRON Arrondissement de Rodez

COMMUNE DE SÉVÉRAC D'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
Arrêté n° 2026 –349

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT VC 20 DU CHATEAU DE LOUPIAC

Le Maire de la commune de Sévérac d'Aveyron

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande en date du 20/10/2026 de la société INEO RESAUX SUD Chez Sogelink 69134 DARDILLY ;

CONSIDERANT que la nature des travaux de raccordement au réseau ENEDIS nécessite de restreindre les conditions de circulation ;

Sur proposition du Directeur des Services Techniques.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule pourra s'effectuer en sens unique alterné, réglementé par panneaux B15 et C18 et le stationnement pourra être interdit sur la voie communale VC 20 du Château de Loupiac dans sa section comprise du carrefour qu'elle forme avec la RD 888 à la parcelle cadastrée 123 section ZT, numéro 59 **du 16 novembre 2026 à 8h au 23 novembre 2026 à 18h.**

ARTICLE 2 : La voie devra être rendue à la circulation lorsqu'aucune activité ne se déroulera sur le chantier.

ARTICLE 3 : La copie du présent arrêté sera affichée à chaque accès au chantier.

ARTICLE 4 : Le schéma de signalisation réglementaire sera soumis au visa du Directeur des Services Techniques puis la signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Garde-champêtre Principal Chef et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sévérac d'Aveyron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sévérac d'Aveyron le 28 octobre 2026

Le maire,

MAIRIE DE SEVERAC D'AVEYRON 12150 * NOV

Fabrice FRAYSSINET